

Gestion patrimoniale et mise en valeur de milieux humides forestiers en forêt domaniale

Compte rendu - Pêche au cas pratique
Vendredi 6 juin 2008 - CRPF/ONF/AVENIR

Objet : Gestion patrimoniale et mise en valeur de milieux humides forestiers en forêt publique

Date : Vendredi 6 juin 2008

Lieu : Roybon (38)

Organisme(s) : Office National des Forêts de l'Isère (ONF)
AVENIR (Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Isère)
Centre Régional de la Propriété Forestière de la Drôme (CRPF)

Renseignements : Clémentine BLIGNY - ONF 38
Roger MARCIAU & Guillaume PASQUIER - AVENIR

Personnes présentes :

ONF 38 :	BEAUDOING S. ; BLIGNY Clémentine ; DAUGERON Marc ; FERMOND Cédric ; GUILHERMET Laurent ; HUSTACHE Éric ; LIÈVRE Thierry ; MILLON ; PAULEVE Jacques ; PERRIN Bernard ; TOSELLO Patrick ; VIGUIER Jean-Paul
CRPF :	CASSET Loïc
AVENIR :	MARCIAU Roger ; PASQUIER Guillaume
ARRA :	VALÉ Nicolas ; WEISS Julie
LEADER + :	CAYET Gwenaëlle
ONEMA 38 :	MATHERON Lionel
GSE :	PLANTARD Alain
PNR de Chartreuse :	GAVEND Mathieu
Chambaran Gestion :	DAMIANI Claude
AAPPMA Haute Galaure :	FABRE Laurent ; FRANDON René
EMA Conseil :	LUCZYSZYN Hélène
RIVE Environnement :	PUËCH Michel
COFORET :	GARD Pierre
ENGREF - FIF :	LINOT Manuel et 10 étudiants
Contrat de Rivière Haut Giffre :	ARGAND Annabelle
Particuliers :	BOSSAN François ; BOUFFART Robert ; BRENAND Germain ; GRATIEN Gilbert ; MARECHAL André ; PETIT Alain

Contexte local :

Le massif argileux des Chambaran constitue un château d'eau naturel qui alimente une nappe aquifère molassique de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, utilisée pour l'alimentation en eau potable du territoire des Terres Froides et de nombreuses communes de la Drôme.

La Grande Rivière, nom donné à la partie amont de la Galaure (à l'Est de Roybon), draine la Combe de Font-Lombard, vaste vallon forestier. L'ensemble du vallon est en forêt domaniale, dont la gestion revient à l'Office National des Forêts (ONF).

Les sites concernés par le projet sont d'anciens milieux ouverts, pâturés jusqu'au début du siècle dernier et progressivement abandonnés. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), essence indigène inféodée aux sols les plus hygromorphes, a spontanément colonisé les sites. Au cours des années 1970 et 1980, diverses essences exotiques ont été plantées dont certaines étaient tolérantes par rapport à l'engorgement des sols.

Le Pin blanc d'Amérique notamment, également appelé Pin Weymouth¹ (*Pinus Strobus*) s'est particulièrement bien adapté au milieu. Cette essence est utilisée en menuiserie comme par exemple pour la fabrication de portes ou d'encadrements de fenêtres. Le Pin Weymouth donne ses meilleurs résultats sur sols légers et frais.

Les sols imperméables du vallon ont néanmoins favorisé le maintien de zones humides potentiellement intéressantes au cours des trente dernières années.

Sur la partie amont, persiste notamment une tourbière bombée à sphaignes. Cette formation caractéristique d'un milieu oligotrophe est composée de Sphaignes (*Bryophyte* de la famille des *Sphagnaceae* représentant 80 % de la biomasse totale de la tourbière) et de touradons de Molinie bleue (*Molinia caerulea*). La Sphaigne a la particularité de pouvoir stocker jusqu'à 90 % de son poids en eau. Tandis que sa croissance s'effectue en partie émergée (aérobie), elle se décompose lentement dans sa partie immergée (anaérobie). La tourbe est issue de ce processus de décomposition.

Un projet expérimental pour l'évolution des pratiques forestières

Le projet ONF/CRPF/AVENIR, financé dans le cadre de la programmation Leader +, a pour objectif de favoriser une gestion forestière raisonnée et adaptée aux zones humides. Il s'agit de répondre aux besoins inhérents aux activités économiques (sylviculture, foresterie) existantes sur le territoire tout en respectant les zones humides locales.

Deux volets ont été développés :

- ♦ interventions sur terrains privés (principalement peupleraies) par le CRPF, en partenariat avec l'ONF et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) (*Cf. Pêche au cas pratique du 30 mai 2008*),

¹ La flore forestière indique comme noms vernaculaires dans l'ordre d'utilisation : Pin Weymouth, Pin du Lord, Pin blanc de l'Est

- ◆ interventions en forêt domaniale par l'ONF en partenariat avec AVENIR sur deux sites de la Grande Rivière (amont de la Galaure) dont l'un possède un intérêt patrimonial.

Les chantiers réalisés en forêt domaniale sur la partie amont de la Galaure ont un caractère expérimental. Ils visent à tester de nouvelles techniques d'intervention davantage respectueuses des zones humides forestières. L'un des objectifs pour l'ONF est de faire évoluer ses propres pratiques en terme de gestion forestière et de les rendre compatibles avec une gestion conservatoire des zones humides.

Exploitation forestière et réhabilitation d'une tourbière

Les interventions sur le site amont visent à allier une exploitation productive des pins Weymouth à la réhabilitation d'une tourbière bombée à sphaignes fortement dégradée durant ces trente dernières années par l'ombrage dense de la plantation de résineux mais qui s'est maintenue grâce à l'imperméabilité des sols argileux et à d'importants apports de versant.

Les opérations ont consisté à ouvrir le milieu par une exploitation traditionnelle des pins et leur débardage à l'aide d'un tracteur forestier. Les rémanents ont été supprimés sur une première zone d'environ 20 mètres. Sur une seconde zone de test, ils ont été conservés (Cf. photo ci-contre).



L'objectif est de favoriser le développement des sphaignes tout en évaluant la réaction de cette espèce patrimoniale à un apport

supplémentaire de luminosité. Il s'agit également d'évaluer l'intérêt de la conservation des rémanents sur la zone humide.

Les opérateurs ont été confrontés à plusieurs difficultés :

- ◆ a priori le nécessaire franchissement du cours d'eau pour le débardage (tourbière en rive gauche, route en rive droite), qui nécessite une autorisation au titre de la LEMA². Celui-ci n'a finalement pas été réalisé suite au choix l'exploitant de débarder de façon classique en tirant les bois par la piste située en rive gauche, au dessus de la tourbière,
- ◆ l'enlèvement de la litière, effectué manuellement, qui s'est révélé particulièrement fastidieuse.

Quelques mètres en aval, une importante opération de coupe forestière a été réalisée en 2006. Les rémanents ont également été laissés sur place. Il a néanmoins été nécessaire de les réarranger afin de lutter contre la recolonisation spontanée du

² LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31 décembre 2006

milieu par les ronces et favoriser le développement des sphaignes. Sur les zones à Carex, plus humides, les rémanents ont été totalement retirés.

Par ailleurs, la tourbière se situant dans un secteur incisé de la Grande Rivière, un seuil a été aménagé à l'aide de galets et d'une planche de chêne. Des galets de taille supérieure ont été placés directement en aval en guise de fosse de dissipation. D'une hauteur de 20 cm et large d'un mètre, la réalisation du seuil a nécessité une déclaration au titre de la LEMA.

L'objectif de cet ouvrage est de favoriser l'infiltration dans le sol tourbeux et l'inondation du site afin de pérenniser un taux d'humidité favorable au développement de la tourbière. Pour obtenir davantage de résultats, l'ouvrage a été positionné au droit d'un bras mort afin de favoriser sa réalimentation régulière. Cet ouvrage a été réalisé en partenariat par AVENIR et l'ONF en lien avec l'ONEMA³.

Suite aux interventions, le développement des Sphaignes est déjà appréciable. La banque de graines disponible sur place est particulièrement importante et devrait permettre une recolonisation rapide de la tourbière au cours des prochaines années. Pour l'heure, la Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) n'a pas encore recolonisé le milieu. Roger MARCIAU et Guillaume PASQUIER de l'association AVENIR, ont néanmoins bon espoir de la voir réapparaître sur le site au cours des prochaines années.



Valorisation des boisements en zone humide

Quelques centaines de mètres en aval, dans la continuité de la Grande Rivière, le second site s'inscrit dans un contexte forestier dominé par les résineux avec notamment le pin Weymouth et des peuplements autochtones d'Aulnes glutineux et de Frênes. Dans le cadre du plan de gestion, l'élimination du pin Weymouth a été préconisée.



Le projet de l'ONF consiste à valoriser les bois tout en protégeant le milieu naturel. À l'origine, le site concerné était relativement fermé avec des fûts le plus souvent resserrés, défavorables au bon fonctionnement de la zone humide. Les opérations ont par conséquent consistées à la suppression des pins Weymouth et à l'éclaircie de l'aulnaie-frênaie naturelle.

L'utilisation d'engins forestiers classiques est prohibée par la présence d'un sol particulièrement meuble et par la volonté de protéger ce milieu fragile. Le choix de la technique d'intervention s'est donc orienté vers une entreprise spécialisée dans les travaux de débardage à cheval.

³ ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

L'impact de l'intervention a donc été très réduit par rapport à l'utilisation d'un engin de débardage classique (*Cf. Pêche aux cas pratiques - Débardage à cheval du 14 décembre 2007*). Les avantages du débardage à cheval sont nombreux : capacité d'intervention dans les coupes d'éclaircies et sélectives, préservation des arbres et des tiges régénérantes, préservation du sol vis-à-vis du tassement et des ornières, préservation de la faune et de la flore environnantes. Il apparaît que l'utilisation du cheval de trait pour ce type de travaux dans le cadre d'une gestion conservatoire des zones humides n'engendre pas nécessairement de surcoût.

Les actions mises en œuvre par l'ONF et AVENIR sont issues d'une volonté forte de faire évoluer les modes de gestion des forêts domaniales et les pratiques des agents de terrain. Elles permettent la valorisation économique des peuplements existants ainsi qu'un gain écologique important avec la restauration de zones humides intéressantes.

Les choix techniques effectués par les opérateurs constituent un véritable investissement sur l'avenir dans l'optique d'une gestion durable et conservatoire des zones humides forestières situées dans le domaine public. Ils peuvent être reproduits dans le cadre d'interventions en terrains privés, notamment dans le cadre d'un contrat de rivière.

Les enjeux :

- ◆ patrimoine naturel : restauration d'habitats de milieux humides remarquables dégradés par une sylviculture ancienne basée sur l'utilisation d'essences exotiques et l'uniformisation du terrain : tourbières à sphaigne, tourbières boisées à bouleau, moliniaies, saulaies à Saule à oreillette, aulnaies, ripisylves. Cette action passe prioritairement par la restauration des conditions hydrologiques du sol et des régimes de crues ainsi que par la coupe des boisements monospécifiques denses allochtones.
- ◆ régulation des crues : favoriser l'installation d'habitats végétaux spontanés en lit majeur permet de rendre à ce dernier une fonctionnalité élevée et de réduire la pression sociale qui tend à diminuer la largeur de la bande active du cours d'eau pour protéger les intérêts économiques (plantations de peupliers productifs notamment ; *Cf. Pêche au cas pratique du 30 mai 2008*),
- ◆ économiques : valorisation de peuplements de Pins Weymouth et d'Aulnes glutineux intéressants. Il s'agit également de démontrer l'intérêt d'essences indigènes inféodées aux zones humides pouvant avoir un potentiel économique comme l'Aulne glutineux (utilisé en Italie pour le tournage de jouets) ou le Frêne (utilisé en menuiserie),
- ◆ eau et assainissement : rétention d'eau sur l'amont du bassin versant, amélioration des capacités d'autoépuration des eaux,
- ◆ paysager : réouverture de milieux humides anciennement ouverts et pâturés ou boisés en peuplements denses.

L'utilité de cette pêche au cas pratique :

- ◆ des échanges entre techniciens ONF, conservatoires départementaux et gestionnaires de milieux aquatiques sur des modes d'intervention et de gestion forestière différents et davantage respectueux des zones humides,
- ◆ attribuer une vocation de conservation de la biodiversité au lit majeur d'un cours d'eau peut conforter les gestionnaires de milieux aquatiques dans le maintien ou la création d'espaces de liberté pour la rivière
- ◆ des regards extérieurs sur des réalisations expérimentales et exemplaires.

Contacts :

Clémentine BLIGNY, Responsable ONF - Bureau d'études

Office National des Forêts de l'Isère (ONF)

9 quai Créqui - 38026 GRENOBLE Cedex

Tel : 04 76 86 39 76

Mél : clementine.bligny@onf.fr

Roger MARCIAU, Responsable scientifique (rmarciau.avenir@wanadoo.fr)

Guillaume PASQUIER, Responsable travaux (gpasquier.avenir@wanadoo.fr)

AVENIR - Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Isère

10 rue Raspail - 38000 Grenoble

Tel : 04 76 48 24 49

Mél : avenir.38@wanadoo.fr

Nicolas VALÉ, Chargé de mission

Association Rivière Rhône Alpes

7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE

Tel : 04 76 70 43 47

Mél : arra@riviererhonealpes.org